Communiqué de presse
Rennes, le 20 juin 2022

Pour une bonne reconstitution des forêts !

Le bois fait aujourd'hui l'objet de beaucoup d'attentions : matériau d'avenir parce que renouvelable, énergie décarbonée, source de bien-être etc. Pour répondre à ces besoins grandissants de la société il est nécessaire d'exploiter les bois de nos territoires dans une perspective de circuits courts. Cette exploitation doit se faire dans de bonnes conditions et de manière cohérente en fonction de la disponibilité et de la maturité des bois sur le terrain. La bonne reconstitution des boisements après coupe est fondamentale pour continuer à parler de gestion durable et nous oblige vis-à-vis des nouvelles générations. Les professionnels se prennent en main dans le Morbihan pour répondre à ces enjeux multiples en s'engageant volontairement dans une Charte de l'exploitation en forêt privée.

Contexte et état des lieux sur le Pin maritime

#1 Une ressource longtemps délaissée

Le Pin maritime est la 4e essence bretonne en superficie avec 31 000 ha[1] (7,3% de la surface forestière). Il se situe principalement dans le Morbihan et le sud Ille-et-Vilaine.

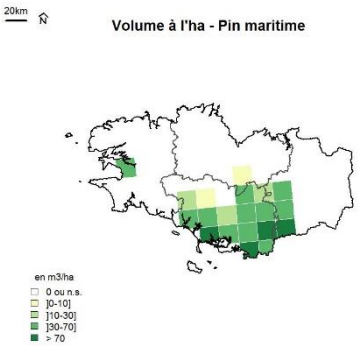

Après avoir été récolté et transformé en Bretagne pendant plusieurs décennies il a progressivement été délaissé, notamment à partir de 2008-2010 pour 2 raisons principales :

- les tempêtes, dont Klaus qui a mis des gros volumes de bois sur le marché en Aquitaine et dont une partie a été transformée en Bretagne
- l'accélération des coupes de récolte de l'Épicéa de Sitka arrivé à maturité et dépérissant à cause du dendroctone

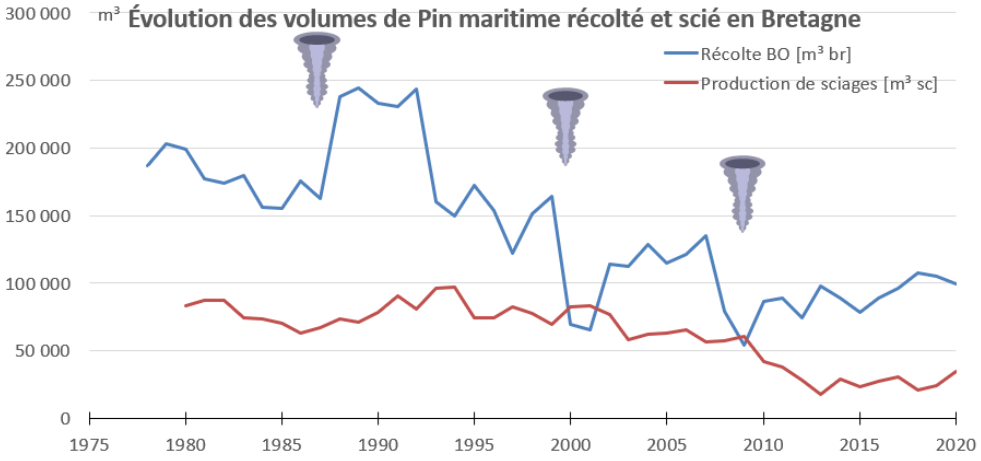

[1] Source IGN, campagnes IFN 2016-2020

#2 Un nouvel intérêt parfois au détriment de certains propriétaires mal informés

Ces 2 phénomènes étant résorbés et la demande du marché restant soutenue, le pin maritime est de nouveau apparu ces dernières années comme une ressource intéressante à valoriser. Une prospection « efficace » est réalisée par les commis de coupe afin d'inciter les propriétaires forestiers à couper leurs bois de pin maritime arrivés à maturité et ces derniers ne sont pas toujours bien informés de leurs droits et devoirs.

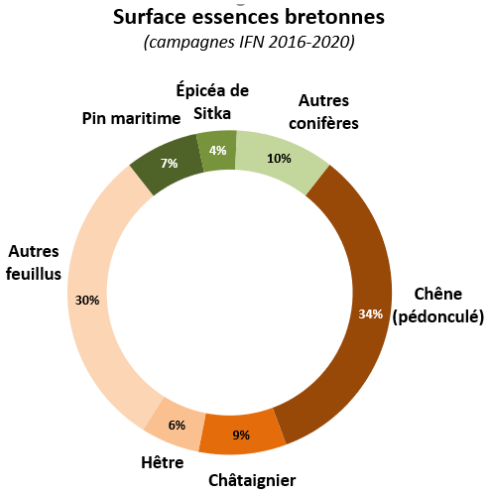

Sur le terrain sont constatées :

- des coupes d'extraction des pins maritimes dans les peuplements mélangés sans interventions sylvicoles consécutives ce qui conduit à une paupérisation des peuplements,
- des coupes rases de futaie sans reboisement apparent

#3 Un risque de non reconstitution alors même que cette ressource trouve désormais des bonnes valorisations

Cette problématique des coupes est surtout constatée sur les petites parcelles où l'obligation légale de reboisement n'existe pas (seuil d'obligation à partir de 1ha) : l'érosion de la surface forestière est à craindre de la même façon que pour l'épicéa de Sitka il y a 10 ans. La somme de petites surfaces sur un même secteur atteint vite des surfaces considérables : exemple sur un massif, si 5 propriétaires voisins ont exploité à peine 1 ha chacun, au final c'est presque 5 ha d'un seul tenant qui a été coupé.

Les cours du Pin maritime en France et en Bretagne

La demande en bois d'œuvre résineux et les cours du bois actuellement très incitatifs ont tendance à accélérer le phénomène.

Les prix ou cotations des bois sur pied sont suivis au niveau national dans le cadre d'un Observatoire économique. Voici les données concernant le Pin maritime au niveau national :

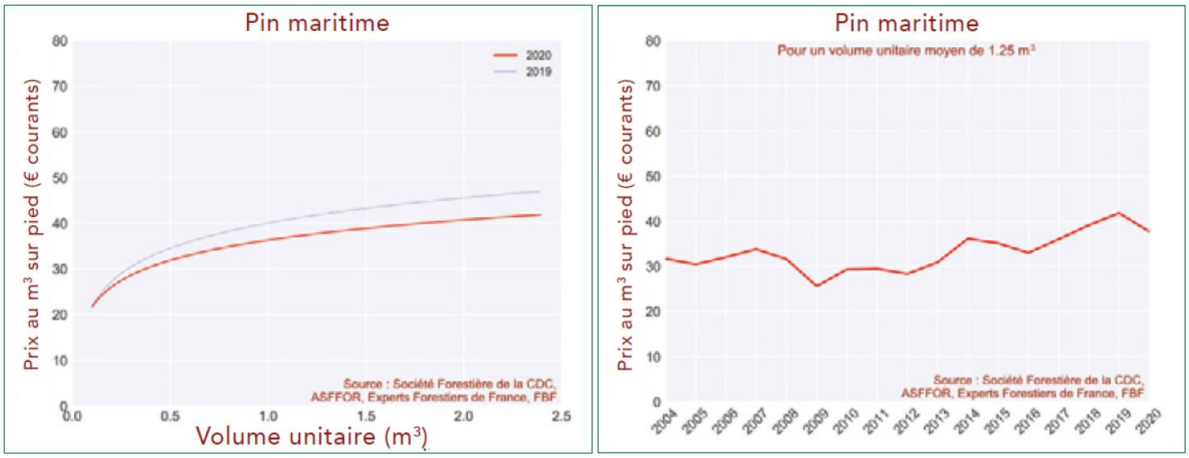

Source : https://observatoire.franceboisforet.com/wp-content/uploads/2014/06/web100_Indicateur2021_PrixDeVente_desBoisSurPied_en_fore%CC%82t_prive%CC%81e.pdf

Les prix étaient restés relativement stables depuis 20-30 ans.

Les prix constatés en Bretagne aux ventes groupées organisées par l'association des Experts Forestiers sont présentés ci-dessous.

<u>Remarque importante</u> : les prix constatés aux ventes des Experts forestiers de Bretagne montrent le haut de la réalité des prix du marché. En effet ce sont les plus beaux lots qui sont vendus lors des ventes groupées, or, la majeure partie du bois est contractualisée de gré à gré en Bretagne à des prix inférieurs. Néanmoins ce sont les seuls prix publics observables et constituent donc un indicateur précieux des cours du bois au niveau régional.

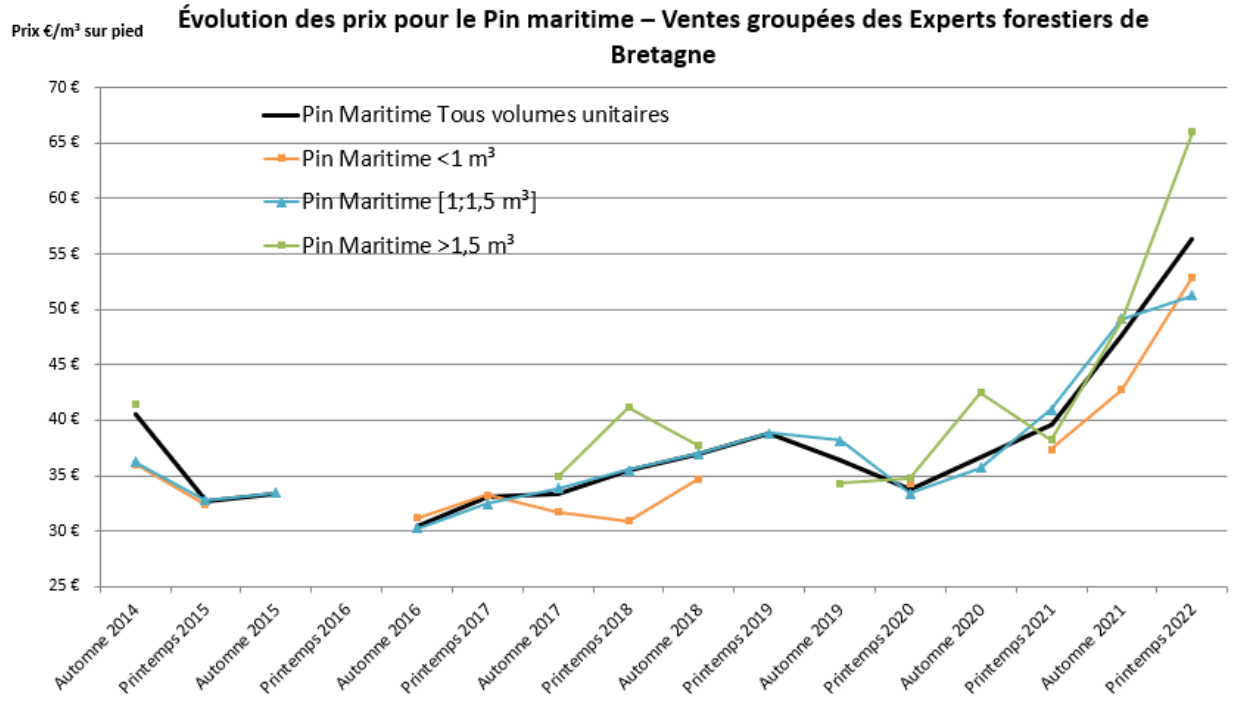

Depuis 2 ans les prix d'achat sur pied ont quasiment doublé expliquant ainsi le regain d'intérêt pour cette essence et l'exploitation des peuplements de pin maritime.

Démarche de filière

Devant ce constat d'une exploitation soutenue et d'une reconstitution pas toujours satisfaisante les acteurs de la filière (propriétaires, exploitants forestiers, services de l'État…) ont souhaité travailler sur le sujet pour y apporter des solutions. Un groupe de travail coordonné par l'interprofession de la filière forêt-bois, Fibois Bretagne s'est mis en place et a progressivement abouti à une Charte d'engagement de l'exploitation forestière en forêt privée et à un kit d'information à destination des propriétaires privés. Ce kit d'information (comprenant à la fois des rappels réglementaires, des contacts pour trouver les bons interlocuteurs permettant de réaliser des projets de reboisement, des propositions d'itinéraires sylvicoles ainsi qu'un contrat type) sera communiqué systématiquement aux propriétaires par les exploitants signataires de la Charte ou par les services de l'État lors des demandes de coupes.

L'engagement des exploitants forestiers dans la Charte de l'exploitation en forêt privée est un **engagement volontaire** qui témoigne de la réelle volonté d'aller vers des pratiques plus durables. Le recours par les propriétaires aux acteurs engagés dans cette démarche pour l'exploitation des bois des propriétaires privés est un avantage fort pour ces derniers et pour la filière dans son ensemble dans une perspective de long terme.

Les acteurs de ce collectif vont poursuivre leur réflexion sur les solutions permettant d'améliorer le reboisement systématique.

Entrée et sortie de la charte de l'exploitation

L'entrée des exploitants forestiers qui le souhaitent est formalisée par la signature de la Charte d'engagement co-signée par :

- l'exploitant forestier,
- le préfet du Morbihan,
- Fibois Bretagne
- Fransylva.

Les engagements sont détaillés dans la Charte et sont rappelés ici :

- Utiliser le contrat-type élaboré par la filière bois amont pour les ventes de gré à gré
- Mettre en œuvre des techniques d'exploitation forestière de qualité
- Informer de manière proactive le propriétaire sur les obligations en matière de reboisement grâce à la remise systématique du kit d'information élaboré par la filière amont au propriétaire vendeur au moment de la signature du contrat de vente.
- Diffuser le kit d'information (fourni à la demande par Fibois Bretagne mais également téléchargeable en ligne) systématiquement aux propriétaires lors d'un achat de bois de gré à gré
- Travailler avec les autres acteurs de la filière pour coconstruire des outils permettant de faciliter la mise en œuvre du reboisement forestier et communiquer auprès du public.

Le manquement avéré à ces engagements engendrera l'exclusion de la Charte et un an d'interdiction avant de pouvoir réintégrer la Charte. La décision sera prise par le Comité de pilotage constitué par un représentant de chacune des structures qui ont coordonné l'action depuis le début (Fibois Bretagne, les services de l'État, le CRPF de Bretagne-Pays de la Loire, Fransylva, l'association des Experts forestiers de Bretagne, la FNB Bretagne et le Syndicat des exploitants de la filière bois).

Communication

Tous les acteurs s'engagent à communiquer sur la démarche, la faire connaitre au plus grand nombre et Fibois Bretagne tient à jour en permanence la liste des exploitants engagés dans la démarche et signataire de la Charte ; cette liste à jour en temps réel est consultable sur le site https://www.fiboisbretagne.fr/la-filiere/foret/kit-dinformation-proprietaires-forestiers-bretagne/ . Une incitation forte est faite auprès des propriétaires pour qu'ils fassent appel aux exploitants signataires de la Charte.

Des acteurs au service des propriétaires forestiers

Chaque acteur de la filière a un rôle précis et en fonction des besoins, les propriétaires peuvent faire appel aux uns ou aux autres.

Le CRPF : les techniciens sont au service des propriétaires pour leur apporter gratuitement du conseil et de l'information dans la gestion de leurs forêts et instruire les documents de gestion durable.
Les gestionnaires forestiers (experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels) : ils accompagnent les propriétaires et mettent en œuvre la gestion des forêts qui leur sont confiées. Conseil, maîtrise d'œuvre, rédaction des documents de gestion durable, mise en vente des bois, boisement, équipement, expertise font partie des prestation proposées.
Fransylva : le syndicalisme forestier est là pour défendre les intérêts des propriétaires privés à tous les niveaux (représentation, information, assurance…).
Les coopératives forestières : organismes de gestion et d'exploitation en commun (OGEC) elles permettent aux propriétaires de se regrouper et proposent conseil et gestion forestière, travaux sylvicoles vente de bois…

Les exploitants forestiers : ils achètent du bois sur pied directement aux propriétaires forestiers pour ensuite le façonner et le commercialiser auprès des utilisateurs du bois. C'est l'exploitant forestier qui est responsable et gère les chantiers d'exploitation forestière. Ils peuvent aussi réaliser de la prestation de service (abattage, débardage…).
Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) : ils exercent leurs activités sous forme de prestations de services pour le compte d'exploitants ou de propriétaires forestiers. Les compétences des ETF s'étendent sur l'intégralité des opérations de sylviculture (abattage, débardage, élagage, entretiens, boisement, tous travaux sylvicoles, transport, voirie…).

Vous retrouverez les différents types d'entreprises présentes en Bretagne et les compétences de chacune dans le kit d'information.

QUI SOMMES-NOUS ?

Fibois Bretagne travaille au quotidien à la promotion de la forêt et du bois et s'attache à développer et structurer la filière régionale. Son action est permise grâce au soutien financier de l'État et la Région Bretagne.

Fibois Bretagne a fédéré pour cette actions les partenaires forestiers en Bretagne :

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements :
Fibois Bretagne | Gildas Prévost | 06 17 85 09 36 | gildas.prevost@fiboisbretagne.fr

Contact Presse :
Rond vert |Aude Messager | 06 29 15 89 91 |aude@rondvert.com